
**AVIS PUBLIC- ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le Conseil de la Municipalité de Piopolis a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 intitulé « **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** ».

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les élus municipaux.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la Municipalité situé au 403, rue Principale à Piopolis aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Piopolis ce 16 janvier 2018.



Karine Bonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière